

## **Annexe 2 Conditions particulières du service de location**

Relais assistants maternels de la Communauté de Communes la Veyle



Il est possible de consulter tous les catalogues de location :

- Dans chaque RPE (version papier)
- Sur le site de la CCV dans la partie RPE

Avant toute location il est obligatoire de :

- remplir le règlement de fonctionnement
- remplir la fiche de location
- s'acquitter du règlement du prix de la location

### **1 - La location de matériel de puériculture et jeux :**

Elle s'effectue uniquement au Relais Petite enfance situé à *Grièges*.

### **2. La location de matériel de motricité et de musique :**

Elle s'effectue uniquement au Relais Petite Enfance situé à *Vonnas*.

**Tout matériel doit être rendu dans le lieu où il a été retiré.**